

Appel d'urgence eCall : comment un outil présenté comme "au service des conducteurs" se transforme en mouchard intégré

À partir du 1^{er} avril 2018, tous les nouveaux modèles de véhicules devront être équipés du système eCall, destiné à prévenir les secours en cas d'accident grâce à la géolocalisation. Sous prétexte d'une intervention plus rapide des secours, ce système pourra géolocaliser votre véhicule dans toute l'Europe. Désormais, les autorités, les constructeurs ou encore les assureurs pourront connaître vos trajets, le nombre de km parcourus, ou même votre vitesse sur une route donnée : bref, nous serons fliqués en permanence, où que nous allons ! Et c'est notre liberté de circuler qui est sacrifiée, sous prétexte, encore une fois, de notre "sécurité".



ça y est, nous y voilà. Le flicage intégré à l'ensemble des véhicules, c'est pour dans moins d'un an ! Voté par le Parlement européen en avril 2015, le système eCall va devenir obligatoire dès le 1^{er} avril 2018 dans tous les pays d'Europe sur les modèles de véhicules qui ne sont pas encore commercialisés. Si l'objectif doit permettre de réduire les délais d'intervention des secours en cas d'accident, ce système d'appel enregistrera également toutes les informations relatives à votre conduite et à votre trajet. La police et votre assurance pourront donc accéder à toutes vos données. En cas d'accident, on pourra par exemple vous accuser de ne pas avoir respecté un quart d'heure de pause sur votre trajet, ou d'avoir dépassé la vitesse autorisée de quelques km/h.

Un véritable cauchemar en perspective !

Les usagers de la route verront-ils toutes leurs données récupérées et utilisées ? En France, outre la Ligue de Défense des Conducteurs, qui alerte sur les risques de dérives de ce type de "mouchard" depuis plusieurs années déjà, la Cnil (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) craint elle aussi des dérives en matière de confidentialité et de surveillance de masse, et préconise un effacement des données dès l'intervention des secours effectuée.

Mais rien ne garantit pour l'heure que les données ne seront pas récupérées par les forces de l'ordre pour surveiller en masse l'ensemble des conducteurs...

En outre, si les fabricants doivent en théorie s'assurer que ce mouchard intégré efface les données collectées, rien n'empêche que celles-ci soient utilisées par les

Appel d'urgence eCall : comment un outil présenté comme "au service des conducteurs" se transforme en mouchard intégré

constructeurs pour étudier le style de conduite des usagers de la route et vendre ensuite des informations confidentielles aux compagnies d'assurances. Certains modèles de véhicules permettent déjà d'enregistrer la durée des trajets ou les 100 dernières positions de stationnement du véhicule.

Certains eurodéputés se sont également inquiétés des risques qui pèseraient sur la liberté de circuler et sur l'enregistrement des données personnelles des conducteurs. L'eurodéputé franco-allemand Jan Philipp Albrecht estime ainsi : « la conséquence d'être connecté en permanence, c'est que nous sommes aussi sujets à plus de possibilité de nous suivre. » L'Union européenne, qui devait permettre la libre circulation des personnes, impose désormais le pistage obligatoire des véhicules.

Enfin, si les assureurs pourront utiliser vos données pour réduire leurs coûts, cette mesure représente également une manne financière non négligeable. Mis en service par le Syndicat national des sociétés d'assistance, le système eCall va être directement géré par les assistants et les assureurs qui, en réceptionnant les appels, pourront utiliser directement leurs réseaux de remorquages. Or, l'automobile a représenté pour les sociétés d'assistance un chiffre d'affaires de 1,75 milliard d'euros en 2016...

Face à ces immenses menaces pour nos libertés individuelles, la Ligue de Défense des Conducteurs se montrera extrêmement vigilante pour garantir la liberté des conducteurs, et exiger des garde-fous efficaces.